



NANCY 2022
128^{ème} CONGRÈS NATIONAL
SAPEURS • POMPIERS
DE FRANCE

Charte de bonnes conduites relative à l'organisation du Congrès 2022

Cette charte doit permettre la bonne marche de l'association COMM2022 et accompagner les responsables et les bénévoles dans leurs tâches respectives.

Intégrer l'association en tant que bénévole, c'est s'engager à respecter les règles et consignes de l'association et à en donner une bonne image par un comportement exemplaire en toutes circonstances.

L'association se réserve le droit d'interrompre l'activité et la mission d'un bénévole en cas de non-respect de cette charte

1) But de l'association

Le but de l'association COMM2022 est l'organisation du 128^{ème} Congrès National des Sapeurs-Pompiers qui aura lieu à Nancy du 21 au 24 septembre 2022.

L'association COMM2022 remplit cette mission en toute transparence à l'égard de ses adhérents, de ses partenaires, de ses financeurs et de ses bénévoles, dans le respect des règles prévues par la loi du 1^{er} juillet 1901 et le décret du 16 août 1901 pris pour l'exécution de la loi du 1^{er} juillet 1901 relative au contrat d'association.

2) Rôle des bénévoles dans le projet associatif

Dans le cadre du projet associatif, l'organisation du congrès repose sur les pôles suivants :

- Administration et finances,
- Communication,
- Logistique,
- Animation,
- Bénévoles.

Les bénévoles seront impliqués dans **les domaines suivants** :

- Accueil et accompagnement des participants et du grand public,
- Protocole,
- Aide à la restauration,
- Participation à l'animation et aux démonstrations,
- Logistique,
- Autres.

3) Engagements

L'association COMM2022 s'engage à l'égard de ses bénévoles :

- **En matière d'information :**
 - A les informer sur les finalités de l'association, le contenu du projet associatif, les principaux objectifs, le fonctionnement et la répartition des principales tâches et responsabilités,
 - A faciliter les rencontres nécessaires avec les dirigeants et les autres bénévoles.
- **En matière d'accueil et d'intégration :**
 - A les accueillir et à les considérer comme des collaborateurs à part entière, et à donner à chacun un rôle actif dans l'exercice des missions dévolues à l'association,
 - A leur confier, en fonction des besoins, des activités en fonction de leurs compétences, leurs attentes et leurs disponibilités,
 - A leur assurer la restauration de midi pour les bénévoles présents sur chaque créneau horaire,
 - A leur fournir la tenue officielle du congrès.
- **En matière d'assurance :**
 - A leur garantir la couverture et le bénéfice d'une assurance responsabilité civile dans le cadre des activités confiées.

Les bénévoles s'engagent à :

- Adhérer à la finalité et à l'éthique de l'association et se conformer à ses objectifs, respecter son organisation et son fonctionnement,
- Etre à jour de leur PASS VACCINAL Anti-covid
- S'impliquer dans les missions et activités confiées **avec sérieux pour ne pas mettre en difficulté la bonne organisation de l'événement,**
- Respecter la tenue officielle et avoir un comportement correct,
- Assurer de façon efficace leur mission, **être ponctuel et prévenir l'organisation en cas d'absence dans les meilleurs délais,**
- Exercer leur activité de façon discrète, dans le respect des convictions et opinions de chacun,
- Respecter la confidentialité des informations et données auxquelles il aurait accès durant son activité de bénévolat,
- Collaborer avec les autres acteurs de l'association, notamment ses dirigeants et les autres bénévoles.

En cliquant, vous acceptez automatiquement cette Charte de Bonnes Conduites.